

# Règlement intérieur

## Kiddy Parc

**L'utilisation des aires de jeux et équipements du parc restent sous la surveillance et la responsabilité des parents ou accompagnateurs.**

- Votre entrée implique que vous ayez pris connaissance et que vous acceptez l'intégralité du règlement intérieur.
- Toute personne désirant entrer à **Kiddy Parc** doit s'acquitter de son droit d'entrée.
- Les enfants doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte majeur responsable.
- Le ticket d'entrée « avec attractions » (obligatoire pour les 2 à 12 ans) donne accès au parc, à tous les manèges selon l'âge ou la taille et selon « les conditions d'utilisations » des manèges, aux spectacles.
- Le ticket d'entrée « sans attractions » donne accès au parc, aux spectacles.
- Des panneaux disposés devant chaque activité indiquent les conditions d'utilisation de chacune d'entre elles (âge, taille, conditions particulières...). Ces indications et celles données par le personnel doivent être respectées. En cas d'absence du panneau devant l'activité, se renseigner auprès de l'opérateur de manège pour connaître les conditions d'utilisation.
- Le ticket est valable toute la journée pendant les heures d'ouverture du parc. La sortie est autorisée en échange d'une contremarque à réclamer obligatoirement en caisse d'entrée avant la sortie.
- Pour la sécurité des enfants et le bon fonctionnement du parc, nous demandons la collaboration des parents ou accompagnateurs afin de faire respecter les règles élémentaires de civisme et les consignes de sécurité.
- Toute dégradation commise sur les jeux ou équipements sera à la charge de son auteur.
- Il est interdit de monter sur les manèges avec de la nourriture, des boissons...
- Certaines activités débutent en général 30 minutes après l'ouverture du parc, s'interrompent entre 12h00 et 13h00 le temps du déjeuner et s'arrêtent au minimum 30 minutes avant la fermeture.
- Les jours et les heures d'ouverture, les pauses déjeuner ainsi que les

activités peuvent être modifiées sans avis préalable.

- Selon les conditions climatiques, certaines activités peuvent être arrêtées pour des raisons de sécurité. Il est alors strictement interdit d'y accéder. Ces mesures ne pourront prétendre à aucun remboursement même partiel.
- Les animaux sont interdits.
- La direction n'est pas responsable des objets perdus, détériorés ou volés dans l'enceinte du parc ou sur le parking.
- Les salles et terrasses des différents points de restauration sont strictement interdites aux pique-niques. Les pique-niques sont autorisés dans le parc, des tables sont prévues à cet effet.
- En cas de comportement dangereux pour sa personne ou pour tout autre usager, de dégradation du matériel ou pour tout comportement perturbant, la direction se réserve le droit d'interdire une ou plusieurs activités ou encore d'expulser la personne sans avoir à se justifier et sans remboursement.
- L'entrée n'est pas remboursable, ni en partie, ni en totalité, ni en échange de rien et ce quelles que soient les raisons : intempéries, vent, pluie, neige, inondation, tremblement de terre, piqûres de moustiques, bombardements, belle mère malade et mauvaise foi caractérisée ou pour toute autre raison.

